

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un Juillet, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vorey Sur Arzon, se sont réunis, sur convocation des élus en date du dix-sept juillet deux mille vingt, en session ordinaire dans la salle polyvalente Philibert BESSON, sous la Présidence de Madame Cécile GALLIEN, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présent(e)s : Cécile GALLIEN, Gilles DODET, Chantal MEURICE, Didier SABY, Martine MANSUY, Reynald CORDIER, Mélodie ODOUL, Jeannick COLIBERT, Grégory NOËL, Mikaël GRAND, Maxime CONDON, Daniel POMMIER et Marielle HILAIRE.

Edith DELABRE a donné pouvoir à Grégory NOËL

Gilles COLLANGE a donné pouvoir à Daniel POMMIER

Membres : - exercice : **15**

- présents : **13**

- représentés : 2

- absents : **0**

Secrétaire de séance : Madame Jeannick COLIBERT

.....

Affectation des résultats de l'exercice 2019 (Budget général et budgets annexes)

En début de séance, il a été remis à l'ensemble du Conseil municipal une liasse de documents expliquant les éléments financiers du budget général et des budgets annexes de la commune (affectation de résultats, budget primitif, Restes à réaliser...).

Ces documents sont lus et expliqués par Madame La Maire.

Ainsi, cette dernière informe les membres du conseil municipal que suite au vote du compte administratif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2019, il est nécessaire d'affecter les résultats de l'exploitation de l'exercice 2019 du budget général et des budgets annexes.

Elle demande aux élus s'ils préfèrent voter après chaque présentation de budget ou s'ils souhaitent une présentation de tous les budgets (général et annexes) et effectuer le vote ensuite. Leur choix se porte sur un vote après chaque présentation de budget.

Madame La Maire fait une lecture éclairée de chacun des tableaux de chaque budget (général et annexe) et propose une affectation de résultat budget par budget.

Elle précise que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Aussi il en ressort, pour **le budget général** :

	RÉSULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A RÉALISER 2019 D R	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
		- 395 921,08 €				
INVEST	- 392 329,72 €		- 3 591,36 €	389 090,00 € 200 184,00 €	-188 906,00 €	-584 827,08 €
FONCT	825 274,92 €	493 205,72 €	538 204,30 €			870 273,50 €
332 069,20 €						285 446,42 €

Madame La Maire propose d'affecter **584 827,08 €** à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068) et le solde, soit **285 446,42 €**, à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette affectation.

Pour les budgets annexes :

Le budget annexe « Pôle de santé »

	RÉSULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
		- 9 115,06 €				
INVEST	- 12 322,13 €		3 207,07 €	Néant Néant	Néant	- 9 115,06 €
FONCT	20 974,31 €	12 322,13 €	13 034,78 €			21 686,96 €
8 652,18 €						12 571,90 €

Madame La Maire propose d'affecter **9 115,06 €** à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068) et le solde, soit **12 571,90 €**, à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Pour le budget annexe « Village de vacances »

	RÉSULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A RÉALISER 2019 D R	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION de résultat
		- 60 714,07 €				
INVEST	- 52 956,40 €		- 7 757,77 €	Néant Néant	Néant	- 60 714,07 €
FONCT	- 3 587,40 €	- €	6 861,02 €			3 273,62 €
- 3 587,40 €						- 57 440,45 €

Madame La Maire propose d'affecter **3 273,62 €** à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068). Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation.

Pour le budget annexe « Terrains route de Bellevue »

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		9 125,54 €		D R		
INVEST	- 6 862,00 €		2 263,54 €	Néant Néant	Néant	9 125,54 €
FONCT	0,39 €	- €	- 0,39 €			0,00 €
		0,39 €				9 125,54

Le résultat du fonctionnement étant nul, Madame La Maire précise qu'il n'y a pas de résultat à affecter à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recette (compte 1068). Cette affectation est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Vote du budget primitif général 2020 et des budgets primitifs annexes 2020 de la ZA de la Patte d'Oie, du Pôle de santé, du village de vacances et des terrains route de Bellevue

Budget primitif général 2020

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2020 du budget général remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet qui s'établit à **1 829 226 €** en fonctionnement (tant en dépenses qu'en recettes) et à **1 558 715 €** en investissement (tant en dépenses qu'en recettes).

Elle précise qu'en dépenses d'investissement, sont prévus notamment **389 090 €** de restes à réaliser ainsi que **484 913 €** de travaux nouveaux.

Les principales dépenses d'investissement concernent l'étude de revitalisation du centre bourg, les travaux de voirie, l'aménagement des trottoirs, l'éclairage public stade de foot en led, la reprise de la charpente de l'église, les réseaux dans le bourg, l'achat du tractopelle.

Les principales charges de fonctionnement concernent, en sus des charges de personnels et des charges générales permettant l'entretien du patrimoine communal, l'éclairage public, les fournitures de voirie et espaces verts, l'animation du centre culturel l'Embarcadère, la contribution aux écoles, le soutien aux associations et la location de la gendarmerie (louée par la commune à l'OPAC et sous-louée par la commune à l'Etat).

Daniel Pommier prend la parole et informe le conseil municipal qu'il y a beaucoup de chiffres à découvrir d'un coup. Le budget est bien expliqué mais il est difficile pour lui de « digérer » tous ces éléments chiffrés. Il demande si à l'avenir, il pourrait participer à la rencontre de préparation ou avoir les éléments financiers en amont du conseil.

Madame La Maire confirme la densité du budget et qu'elle entend la demande de Daniel Pommier. Elle explique que ce budget primitif reste du prévisionnel et qu'au fur et à mesure des conseils municipaux, il sera réajusté.

Daniel Pommier relance la discussion sur la création d'une commission pour la récupération des eaux pluviales et s'interroge sur le fait que tout semble calé à l'avance. Madame La Maire rappelle que c'est une estimation et qu'il faut partir sur un montant pour pouvoir démarrer.

Daniel Pommier précise que sa position n'est pas de s'opposer sur le budget car la commune est bien gérée mais qu'il est difficile pour lui de voter et qu'il préfère s'abstenir.

Madame La Maire précise que chacun est libre de voter ce dont il souhaite.

Ainsi, le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Gilles Collange, Daniel Pommier et Marielle Hilaire), approuve le budget primitif 2020 du budget général.

Budgets primitif annexes 2020

- **Budget primitif 2020 « Pôle de santé »**

A partir des documents fournis, Madame La Maire présente le projet de budget primitif « Pôle de santé » qui s'établit à 40 704.90 € en fonctionnement (tant en dépenses qu'en recettes) et en investissement à 21 711.06 € (tant en dépenses qu'en recettes).

Madame La Maire informe les membres du conseil qu'il reste un bureau disponible au Pôle de santé mais que ce dernier risque d'être utile car les professionnels de santé de Vorey s'organisent avec ceux de Craponne pour la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Madame La Maire précise que les loyers payés par les occupants, couvrent l'annuité d'emprunt souscrit par la commune pour la réalisation de ce pôle de services et de santé.

Cependant, elle rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal de ne pas faire payer les loyers communaux aux entreprises qui ont connu une fermeture administrative annoncée le 16 Mars 2020 et jusqu'au 11 Mai 2020, soit deux mois de loyers, en intervenant sous forme de remise gracieuse auprès des professionnels du pôle de santé (la podologue et la dentiste).

Ce budget primitif 2020 « Pôle de santé » est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Budget primitif 2020 « Village de vacances »**

Après une lecture éclairée des documents financiers remis à tous les élus, Madame La Maire présente le budget primitif 2020 « Village de Vacances » qui s'établit à 111 381 € en fonctionnement (tant en dépenses qu'en recettes) et à 85 518.07 € en investissement (tant en dépenses qu'en recettes).

Madame La Maire rappelle que le Village de Vacances est en Délégation de Service Public qui se termine dans deux ans et qu'une demande d'aide suite à la crise sanitaire a été faite.

Elle rappelle la décision prise lors du conseil municipal du 26 juin 2020, d'envisager d'appliquer le même principe que pour les professionnels du Pôle de santé, de remise partielle de loyers.

La première partie de la redevance étant réglée en septembre, elle informe qu'un point sera fait sur les résultats de la saison estivale pour décider des modalités de l'aide consentie par la commune et qu'il est prévu une enveloppe de 16 000 € de travaux en investissement.

Daniel Pommier demande si les bâtiments se situant sur le haut du village de vacances sont concernés par les travaux futurs. Madame La Maire que les 16 000 euros prévus sont prévus pour les bâtiments qui ont des fuites de toitures, mais qu'il ne faut pas oublier ces bâtiments vieux de 30 ans, vides à l'intérieur et dans un état de vétusté important. Elle précise que des choses seront faites sur ces bâtiments mais pas cette année 2020.

Martine Mansuy ne prenant pas part au vote, le conseil avec 14 voix pour approuve le budget primitif 2020 du budget annexe « Village de Vacances ».

- **Budget primitif 2020 « Terrains route de Bellevue »**

Au moyen du document descriptif du projet de budget primitif 2020 du budget annexe « terrains route de Bellevue » remis à tous les élus, Madame La Maire présente ce projet qui s'établit à 3 596.85 € en fonctionnement (tant en dépenses qu'en recettes) et à 10 227.89 € en investissement (tant en dépenses qu'en recettes).

Madame La Maire rappelle que le prix de vente de ces terrains est de 29 € le m2, qu'il reste deux terrains à vendre mais qu'il est plus prudent, étant donné que la conjoncture de ne pas prévoir cette année d'achat de terrain.

A l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe « terrains route de Bellevue » est approuvé.

- **Budget primitif 2020 « ZAC La Patte d'oie »**

Madame La Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2020 du budget annexe de la ZA « Patte d'Oie » qui s'établit à 81 531,02 € en fonctionnement et à 40 765,51 € en investissement. Ce budget primitif annexe est approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire précise que ce secteur de la Patte d'oie, classé dans le Plan Local d'Urbanisme en zone pouvant être aménagé pour l'artisanat, fait partie de notre patrimoine. Il y a environ 3590 mètres carrés qui peuvent être vendus en une seule ou en plusieurs ou parcelles.

Commission communale des impôts directs (CCID) : Proposition pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame La Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instaurée dans chaque commune et que de nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Elle rappelle que cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires, de 6 commissaires suppléants puisque la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Elle précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal ; Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française, ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé(e)s avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Madame La Maire explique que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Par ailleurs, la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle doit veiller à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, et est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal, soit 24 contribuables.

Madame La Maire propose la liste suivante

12 TITULAIRES	12 SUPPLEANTS
GIRARD Joseph	JOUSHOMME Xavier
COLLANGE Gérard	MAYOUX Corinne
BURIANNE Aline	REYNAUD Nadine
BOURG Gérard	DELABRE Marc
LAFOND Christian	VEROTS Bernard
MEURICE Chantal	BARTHÉLÉMY Raymond
COTTIER Jean-Pierre	MARTIN Lionel

GRAND Mikaël	GALLIEN Pierre
POMMIER Daniel	HILAIRE Marielle
SABY Didier	PARADIS Bernard
ODOUL Mélodie	NOËL Grégory
COLLANGE Gilles	SANOUILLET Robert

Le Conseil municipal, à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste ci-dessus comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Commission de contrôle de la liste électorale : Désignation de ses membres

Madame La Maire informe que conformément à l'article R.7 du code électoral, la composition des commissions de contrôle de la liste électorale doit être arrêtée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Elle explique que dans les communes de plus de 1 000 habitants, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement intégral (c'est donc le cas de Vorey), la commission de contrôle de la liste électorale est composée de cinq membres : 3 conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement (la liste Gallien) et 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (la liste Collange).

Madame La Maire rappelle que pour chaque liste, les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, de signature comme de compétences, et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur liste électorale.

La commission est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et celle-ci se réunit au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale. En tout état de cause, elle doit se réunir entre le 24ème jour et le 21ème jour précédant un scrutin.

Madame La Maire présente la commission de contrôle composée selon l'ordre du tableau par Mansuy Martine, Cordier Reynald, Delabre Edith, Collange Gilles, et Pommier Daniel.

Le Conseil municipal prend acte de la composition de la commission de contrôle.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Chantal Meurice, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe le Conseil municipal que trois Déclarations d'Intention d'Aliéner sont parvenues en mairie. Elles concernent les biens suivants :

Parcelles cadastrées section AD n°430 et 431 situées à Les Hortiaux, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Monsieur CHANAL Gérald et Madame BEAUD Lydie, domiciliés avenue Marie Goy, 43 800 VOREY SUR ARZON, cédées à Monsieur CORTIAL Régis, domiciliés 34 Avenue Marie Goy, 43 800 VOREY SUR ARZON, étude de Maître Jean-Louis GIMBERT, notaire à VOREY SUR ARZON.

Parcelles cadastrées section B 979, 981 et 988 situées à Flacelaire, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame BROYER Séverine, domiciliée au 30 Route des Gorges de la Loire, 43 800 SAINT-VINCENT, cédées à Monsieur et Madame DESMET Philippe, domiciliés au 79 cours Fauriel, 42 100 SAINT-ÉTIENNE, étude de Maître Philippe DA SILVA, notaire à Saint-Just-Saint Rambert.

Parcelles cadastrées section AW413, 418 et 513 situées à Les Bancs, 43 800 VOREY SUR ARZON, appartenant à Madame CORNUT Isabelle, domiciliées au 17 rue Saint Dominique, 67 500 HAGUENAU, cédées à Monsieur MONTAGNON Mikaël, domicilié au 10 rue de l'Aqueduc, 43 350 SAINT-PAULIEN, étude de Maître Jean-Baptiste GROUSSON, notaire à Saint-Paulien.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles présentées.

Cinévasion : Cotisation 2020

Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que l'appel à cotisation pour l'année 2020 de Cinévasion qui diffuse des films à l'Embarcadère toute l'année, sont parvenues en mairie.

Elle rappelle que Cinévasion, géré localement par des bénévoles à Vorey, assure des projections de films pour le public en séances ouvertes à tous, pour les scolaires dans le cadre du dispositif national ou à la demande, en relation avec le corps enseignant et pour les groupes tels les centres de loisirs ou de vacances, les associations, maisons de retraite, etc.....

Les séances de cinéma ont repris à l'Embarcadère à compter du 22 juin 2020 dans le respect des règles sanitaires (le prix de l'entrée est de 5.10 €).

Madame La maire indique que les cotisations sont pour l'association, indispensables pour assurer la continuité de l'activité de Cinévasion.

Dans le contexte actuel, avec la perte d'activité qui résulte de la crise, elles deviennent vraiment incontournables et permettront de gérer au mieux les difficultés actuelles pour poursuivre l'objectif de promotion du cinéma en milieu rural.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement de la cotisation 2020 (identique à celui de 2019) à Cinévasion d'un montant de 899 euros.

Subvention de fonctionnement 2020

L'association « La barque »

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 formulée par l'association La Barque, d'un montant de 2 500 €.

Elle précise que l'association est désireuse de faire vivre la culture sur tout le territoire et pour tous les publics et continue d'accompagner les activités culturelles diverses organisées à l'Embarcadère.

A ce jour, 69 personnes adhèrent à l'association. Le montant de l'adhésion est de 5 euros.

L'école de Théâtre et d'Expression, pour les enfants, organisée le mercredi après-midi se poursuit avec 13 enfants en 2020. Pendant la période de confinement, l'école n'ayant pu avoir lieu, les enfants de 8 à 13 ans, se voient proposer deux stages de théâtre (un en Juillet et un en Août).

L'association a su, en cette période de crise sanitaire, s'adapter en modifiant sa programmation dans le respect des règles sanitaires.

Cependant elle a prévu de faire intervenir en septembre 2020, une chorale de 10 hommes (Mécanos) ; en novembre 2020, une pièce de théâtre « Une opérette à Ravensbrück » ; et en fin d'année 2020 un concert « Canticum Novum ».

Le cycle « Figures de Haute-Loire » est reporté en Avril 2021.

Le budget de l'association est présenté aux élus.

Martine Mansuy ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, avec 14 voix pour, valide le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 à l'association La Barque, d'un montant de 2 500 €.

Le Groupement Emblavez Jeunes (GEJ)

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal, la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 formulée par le Groupement Emblavez Jeunes (GEJ), d'un montant de 2 000 €.

Après deux années d'existence, le Groupement Emblavez Jeunes compte à ce jour 130 jeunes et œuvre sur tout le territoire de l'Emblavez.

Madame La Maire présente aux membres du conseil le budget de l'association et le **projet sportif** du GEJ dont l'objectif est de pérenniser une équipe dans chaque catégorie à 11 et deux équipes dans les catégories à 8 et proposer un niveau de pratique plus élevé qu'aujourd'hui ; et en formant les jeunes joueurs et joueuses... ; le **projet éducatif** qui met en place des actions en lien avec le programme éducatif fédéral et le **projet de formation** qui intègre de nouveaux éducateurs formés et accompagnateurs dans les différentes catégories.

Grégory Noël ne prenant pas part au vote, le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 au Groupement Emblavez Jeunes (GEJ), d'un montant de 2 000 € est validé par le conseil municipal.

L'Amicale des Sapeurs-pompiers

Madame La Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vorey pour le groupe « Pompiers Sports Vorey » rattaché à l'amicale.

Elle rappelle que la commune a versé 1 258 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers pour la cotisation 2020 à l'Union Départementale.

Elle informe les membres du Conseil municipal, que le groupe « Pompiers Sports Vorey » est composé d'une quinzaine de pompiers se réunissant une fois par semaine pour des séances de sport et ce depuis Janvier 2019. Un référent sport formé par le SDIS intervient bénévolement et les équipements sont prêtés par les participants ou fabriqués à partir de palettes, de pneus...

Après présentation de la demande et du budget qui présente 27 464.84 euros en dépenses et 39 769.96 euros en recettes, le conseil municipal s'interroge sur le montant sollicité qui n'apparaît pas dans la demande et à quels achats il est destiné : A l'achat de Matériel ? ; Au financement de la participation aux projets, aux courses... ? etc.

Aussi, au vu des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vorey pour le groupe « Pompiers Sports Vorey » rattaché à l'amicale, dans l'attente d'éléments complémentaires.

Service Unifié Emblavez Connect : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter le conseil municipal et participation financière

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en date du 20 Décembre 2018, il a été validé la création d'un service unifié à l'échelle des onze communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Emblavez, conformément aux dispositions des articles L. 5111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Elle indique que ce service au public est essentiel tant pour les mairies, que pour les bibliothèques, les associations, les acteurs économiques sociaux de l'Emblavez, et les nombreuses personnes fréquentant les deux espaces cybers.

La lutte contre la fracture numérique que peuvent subir les habitants des territoires ruraux, l'aide au développement des réseaux...sont des enjeux jugés comme étant majeurs pour la commune de Vorey et d'autres communes de l'Emblavez.

En outre au vu du budget prévisionnel 2020 présenté aux élus, la participation financière de la commune de Vorey serait de 10 280,68 € (sur un total de 48 781.03 € assumé par les onze ex-communes de l'Emblavez).

Aussi afin de représenter le conseil municipal au sein du service unifié, Madame La Maire propose de désigner un titulaire et un suppléant pour participer aux comités de pilotage et aux réunions diverses et de valider la participation financière d'un montant de 10 280,68 € pour la commune de Vorey.

Madame La Maire informe les membres de la commission qu'elle souhaiterait être titulaire, ayant suivi le projet depuis le début et Daniel Pommier présente la demande de Gilles Collange d'être le suppléant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière annuelle d'un montant de 10 280,68 € pour la commune de Vorey au **Service Unifié Emblavez Connect** et désigne **Cécile Gallien** comme titulaire et **Gilles Collange** comme suppléant pour représenter le conseil municipal au sein du service unifié Emblavez Connect.

Embarcadère : Création d'un tarif supplémentaire

Madame La Maire présente, le calendrier 2020/2021 des spectacles prévus à L'Embarcadère...

Date	Type	Titre
Samedi 5/09	Conférence théâtralisée	Le marché à la parole
Vendredi 25/09	Ciné débat	Commerces de campagnes
Samedi 26/09	Conf' conc'	Mécanos
Vendredi 2/10	Conférence	Comprendre et apprivoiser les émotions
Mercredi 14/10	Stage danses trads	
Vendredi 16/10	Contes et chants	Les veillées d'autrefois
Samedi 17/10	Concert	La Mal Coiffée
Vendredi 6/11	Théâtre	Une opérette à Ravensbrück
Samedi 21/11	Les Imprévus de Vorey	Après-midi familial
Dimanche 22/11	Les Imprévus de Vorey	L'ours l'autre de l'homme
Vendredi 11/12	Concert de Noël	CRD - ateliers des arts
Dimanche 13/12	Concert de Noël	Canticum Novum

....et propose aux membres du conseil municipal de valider les tarifs de 3 €, 5 €, 7 €, 8 €, 10 €, 12 € et 15 € selon le spectacle. Avec une gratuité pour certains spectacles pour les moins de 12 ans.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Signature des actes authentiques en la forme administrative : Désignation d'un adjoint

Madame La Maire rappelle que la rédaction et la signature d'actes authentiques en la forme administrative, en lieu et place d'actes notariés, sont possibles.

Elle précise qu'en vertu des dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1369 du Code Civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

Elle indique enfin que, s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le Conseil Municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que l'autre partie contractante et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification des actes, à savoir le Maire.

Elle propose aux membres du conseil que Chantal Meurice, en charge de l'urbanisme, comme adjoint pour signer les actes authentiques en la forme administrative et invite le conseil à délibérer. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Chantal Meurice, 2^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme, pour signer les actes authentiques en la forme administrative.

Délégation au Maire : Recrutement de contractuels et signature des contrats de travail

Madame La Maire présente aux membres du conseil municipal les effectifs des élèves pour la rentrée scolaire 2020/2021. A ce jour, 100 enfants sont inscrits à l'école Louis Juvet pour Septembre 2020. Elle explique que les emplois du temps des professionnelles ATSEM pour la rentrée sont en cours de réalisation.

Cependant, Madame La Maire informe les élus qu'un agent titulaire affecté à l'école Louis Juvet est en arrêt maladie et ne reprendra pas son service dans un futur proche et qu'un deuxième agent demande, pour des raisons médicales, une baisse de son temps de travail.

Au vu de ces éléments, du personnel contractuel devra être recruté afin de répondre au besoin de l'école Louis Juvet.

Après discussion, le conseil municipal prend acte de cette situation et autorise à l'unanimité, Madame La Maire, dans le respect de la réglementation en vigueur, de mettre en œuvre les

contrats de travail permettant de répondre aux besoins de l'école publique pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Contrat d'apprentissage

Madame La Maire indique au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Elle explique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Concernant les personnes en situation de handicap, Madame La Maire informe le conseil municipal que le Centre De Gestion et le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap.

Au vu de ses éléments, Madame La Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur la possibilité pour la commune de recourir au contrat d'apprentissage. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette possibilité et autorise Madame La Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents, afférents au contrat d'apprentissage.

Restauration collective : Proposition de prise en charge de la préparation et la livraison des repas pour les élèves de l'école Ste Thérèse (rentrée scolaire 2020/2021) par la cantine municipale et achat de matériel

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, à la demande de parents d'élèves et en adéquation avec le projet de mandat, il est envisagé de préparer et de livrer les repas pour la cantine de l'école Sainte Thérèse.

Le nombre de repas supplémentaires à réaliser s'élevant à une vingtaine, cette prestation (préparation, livraison et analyses) peut être assurée par le cuisinier municipal de la cantine scolaire de l'école Louis Jouvét.

La livraison des repas s'effectuant en liaison chaude, il est nécessaire d'acheter le matériel adéquat. Deux propositions financières de matériel sont évoquées et présentées aux élus.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) est informée du projet et la commune devra remplir une dérogation d'agrément sanitaire.

Madame La Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition de prendre en charge la préparation et la livraison des repas pour les élèves de l'école Ste Thérèse (rentrée scolaire 2020/2021) par la cantine municipale et sur l'achat de matériel.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la proposition de prendre en charge la préparation et la livraison des repas pour les élèves de l'école Ste Thérèse (rentrée scolaire 2020/2021) par la cantine municipale ; valident l'achat de matériel permettant la fourniture et la livraison des repas dans la fourchette de prix présentés et autorisent Madame La Maire à faire le nécessaire et signer les documents (comptables, sanitaires...) afférents au projet.

Les membres du conseil municipal trouvent pertinent que le choix du matériel soit fait par le cuisinier municipal qui est le plus à même de définir ce dont il a besoin.

CCAS : : Information sur la nomination de 8 des 16 membres représentant les associations

Madame La Maire rappelle que lors de sa précédente séance en date du 26 Juin 2020, le Conseil municipal a fixé à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS dont 8 membres issus du Conseil et 8 membres nommés par ses soins représentant les associations menant des actions de prévention, d'animation ou de développement dans la commune.

Pour mémoire, les membres qui ont été élus par le Conseil municipal, en son sein lors de cette même séance sont : Mélodie ODOUL, Chantal MEURICE, Edith DELABRE, Jeannick COLIBERT, Reynald CORDIER, Didier SABY, Gilles COLLANGE, et Marielle HILAIRE. Madame La Maire indique qu'elle a fait un appel de candidature auprès des associations à la suite duquel elle a procédé à la nomination des 8 autres administrateurs suivants :

- Mireille BARON, représentant le Secours Catholique de l'Emblavez
- Chantal PINCHON, représentant la Croix-Rouge de VOREY ;
- Élodie USSON, représentant l'AFR de VOREY
- Marie Thérèse BÉNÉZIT, représentant l'ADMR de Vorey
- Monique CHAPON, représentant les personnes âgées
- Rose VIDAL, représentant les Restos du Cœur de l'Emblavez
- Christian LAFOND, représentant le Secours Populaire
- Jeanine SOULIER, représentant les personnes handicapées.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Informations et questions diverses

Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du centre-ville (JNCP) 2020

Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que la 12^{ème} édition de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du Centre-Ville (JNCP), est le Samedi 10 octobre 2020.

Elle rappelle la finalité de cette journée qui est de promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population ; de rompre les clivages et fédérer les acteurs économiques autour d'actions collectives ; de créer, auprès des commerçants et artisans, un sentiment d'appartenance et d'adhésion à des valeurs communes ; de faire de cette journée une action de relation publique non mercantile ; et de donner un coup de projecteur sur les interrogations et le devenir de l'économie de proximité tout en essayant d'en percevoir les enjeux sociaux.

En 2019 Vorey a été reconnue comme la commune qui a proposé le plus d'animations lors de la 11^{ème} édition de la JNCP et à ce jour, une association de commerçants est en cours de création (les statuts devraient être déposés en préfecture prochainement).

La date d'inscription pour la JNCP 2020 étant mi-Juillet, Madame La Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer l'inscription au titre de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription à la JNCP 2020 au titre de la commune et autorise Madame La Maire à relancer l'opération.

Sollicitation de subventions auprès de l'État, du Département et autres financeurs publics

Madame La Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux intempéries du Vendredi 12 juin 2020, un dossier de reconnaissance de Vorey en état de catastrophe naturelle a été déposé auprès de la préfecture de la Haute Loire. A ce jour, la commune est en attente de la réponse.

Cependant Madame La Maire précise qu'il a fallu parer aux urgences quant à la remise en état de certaines voies. Des dégâts sont identifiés sur des passerelles ou ponts ainsi que des infiltrations à l'intérieur des bâtiments publics.

L'État et le département, par courrier, informent la commune qu'ils envisagent d'apporter une aide financière aux patrimoines communaux endommagés.

Madame La Maire est autorisée par le Conseil municipal, à l'unanimité, à solliciter les aides de l'État, du Département et des autres financeurs publics.

Les chemins

Daniel Pommier informe que tous les chemins à Nant sont compliqués pour le passage du matériel agricole d'autant plus que l'empierrement ne tient pas sous les roues des engins. Il précise que sous la station d'épuration, c'est limité en largeur et que l'idée de Xavier Jouishomme d'ouvrir un passage en face de la station est pertinente.

De plus, il soumet l'idée de créer une commission pour écouter les agriculteurs et les usagers qui empruntent les chemins communaux.

Gregory Noël souligne le fait de revoir tous les travaux d'ouverture du chemin au-dessus de Poux afin d'essayer de répartir la descente des eaux pluviales torrentielles.

Madame La Maire précise que le plus gros des problèmes aujourd'hui en terme d'entretien des espaces, réside dans les orages qui s'abattent de manière aiguë dans les villages et le bourg, l'eau devant descendre au fleuve. Il faut à tout prix, éviter d'étanchéiser les surfaces, répartir l'eau dans les prés, puis les fossés, ruisseaux et jusqu'au fleuve.

Weekend d'animation nature les 26 et 27 septembre 2020 « Là où la Loire et l'Arzon se rencontrent ». Madame La Maire rappelle qu'il est nécessaire de réserver à l'office de tourisme et demande aux membres du conseil municipal de bien communiquer sur ce weekend. Elle précise que l'objectif est que les personnes qui participent à ce weekend d'animations nature restent dormir à Vorey.

Marielle Hilaire signale au Petit Bois, la présence **d'un conteneur marron** et sur la route du Chambonnet une accumulation d'eau stagnante qui commence à sentir et qui ne s'évacue pas.

Après avoir proposé aux membres du conseil de prendre la parole, Madame La Maire lève la séance à minuit.